



DÉPARTEMENT
DU VAR
▪
ARRONDISSEMENT
DE TOULON
▪
DÉMOCRATIE
LOCALE
▪

République Française

Mairie de La Seyne-sur-Mer

CONSEIL DE QUARTIERS CENTRE EST

Réunion Plénière

Réunion du mardi 8 mars 2011



Étaient présents.-

Pour le Conseil Municipal :

Michel REYNIER, Adjoint au Maire, chargé du développement de la démocratie locale,
Martial LEROY, Adjoint au Maire chargé des quartiers Centre Est,
Claude ASTORE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et des infrastructures,
Christian BIANCHI, Adjoint au Maire chargé des quartiers Nord,
Marie VIAZZI, Conseillère Municipale déléguée dans le domaine de l'entretien de la voirie, de ses abords et de l'éclairage public.

Pour le Conseil de Quartiers Centre Est :

André BARBERO, **Jacques BERTHET**, **Catherine BOULE**, **Gilbert BRESSAN**,
Christophe CHARLIER, **Caroline CISMONTI-COLLOMP**, **Pauline COOPER**,
Michel IMBERT, **Monique JACOB**, **Michel JAMBOU**, **Joëlle JEGOU**, **Sylvie OLIVIERI**,
Serge PARINI, **Andrée PATIES**, **François PEYRÉ**, **Gérard SIMIAN**,
Georges VALOR, **Alain VIUDES**.

Participaient également à la réunion.-

Pour l'administration territoriale :

Olivier BURTE, directeur adjoint du pôle aménagement du territoire,
Fanny MAGAGNOSC-VANNI, directeur général adjoint des services en charge du Pôle Proximité, Population et Prévention,
Marcel-Paul MAGAGNOSC, directeur des Services Techniques,
Luc PALANGIÉ, directeur territorial, service démocratie locale / Vie des Quartiers,
Marie-Paule SILVY, directeur territorial, service Infrastructures,
Roger TIRION, responsable service Gestion de Proximité Seynoise,
Virginie VASSORT, agent de maîtrise, service démocratie locale / Vie des Quartiers,

On enregistre la présence.-

Pour la presse :

Des journalistes des quotidiens La Marseillaise et Var Matin.

Dans le public :

Jacqueline CARUSO, Annie TAPIA, Comité de défense du quartier de La Rouve et ses environs,
Marie-Thérèse CECIC, Alain LEUPE, Jacqueline LEUPE, résidents La Seyne-sur-Mer.

Étaient excusés.-

Florence CYRULNIK, Adjointe au Maire chargée de la définition et la mise en œuvre de la Politique Culturelle et Patrimoniale de la Commune,
Jocelyne LÉON, adjointe au Maire déléguée dans le domaine de l'action socio-éducative, de la prévention et de la Police Municipale,
Alain LOPEZ, Adjoint au Maire chargé des quartiers Sud,
Philippe MIGNONI, adjoint au Maire chargé du Commerce, de l'Économie et des Services Publics,
Bernard TROUCHET, adjoint au Maire chargé des quartiers Ouest,
Bernard MENJEAUD, ingénieur territorial, chargé de mission parkings.
Christian FESTOU, Jean-Jacques HAURE-PLACE, Maryse NICOLE, Annie PALANGIE, Jérôme PALANGIE, conseillers de quartiers.



Michel REYNIER, adjoint au Maire, chargé du développement de la démocratie locale, ouvre la séance. Il remercie les participants d'avoir répondu nombreux à son invitation. Cette rencontre a pour objet de préparer l'assemblée générale des conseils de quartiers. Il précise que la date de cette réunion n'est pas encore fixée. Il propose à **Martial LEROY**, adjoint au Maire chargé des Quartiers Centre Est, de prendre la parole pour animer les débats de la séance de travail d'aujourd'hui.

Martial LEROY, adjoint au Maire chargé des Quartiers Centre Est, remercie également les participants pour leur présence. Il présente les fonctionnaires des services municipaux et élus qui participent à la réunion plénière de ce soir.

Il propose d'engager la discussion autour des sujets inscrits à l'ordre du jour. Les fonctionnaires, chacun dans leur domaine de compétence, présenteront ces questions. Un débat sera ouvert à la suite de chaque présentation.

•SUIVI DES PROBLÉMATIQUES SUR L'AVENUE ESPRIT ARMANDO.-

Roger TIRION, responsable service Gestion de Proximité Seynoise, chargé du suivi des problématiques liées à la mise en œuvre du projet de mise en sens unique de l'avenue Esprit Armando informe l'assemblée que, globalement, cette mise en œuvre s'est opérée dans de bonnes conditions.

Une attention particulière a été portée aux demandes formulées par les riverains et le CIL des Mouissèques. Ceci s'est traduit par des interventions nécessitant des modifications d'aires de stationnement ou des reprises de signalisation.

Ce nouveau plan de circulation a conduit les usagers à modifier leurs habitudes. Des répercussions significatives, en termes d'augmentation des flux de circulation, sont constatées sur certaines voies et dans d'autres quartiers. Il cite pour exemple :

- chemin des Roses et chemin des Floralies,
- chemin Jacques Casanova.

Ce dernier chemin fait actuellement l'objet d'une réflexion, par les services de la voirie, sur son aménagement compte tenu des remarques soulignées plus haut. Cette situation créerait des phénomènes d'insécurité pour les riverains.

Il conclut son intervention en citant le courrier d'un administré félicitant au nom d'une trentaine de résidents la municipalité pour la mise en sens unique de l'avenue Esprit Armando.

Alain et Jacqueline LEUPE, riverains du chemin Pes, attirent l'attention des élus sur le comportement dangereux de certains citoyens qui empruntent, avec leurs véhicules, l'avenue Esprit Armando en sens interdit (au niveau du carrefour giratoire qui dessert le Mont des Oiseaux pour rejoindre le chemin Pes).

Michel REYNIER prend note de cette remarque. Une demande de surveillance (respect de la signalisation) sera effectuée auprès du service de la Police Municipale.

Gérard SIMIAN, riverain du chemin des Mouettes, représentant le Comité de défense du quartier de La Rouve et ses environs, souligne qu'il ne s'oppose pas au projet de sens unique de l'avenue Esprit Armando. Cependant il déplore le sens choisi.

Il précise que cette disposition n'autorise pas de continuité entre la dite avenue et l'avenue Pierre Fraysse. Elle est génératrice de problématiques liées à l'augmentation du flux de circulation sur le chemin Jacques Casanova. Des bouchons se forment, désormais, au niveau de l'intersection de cette voie avec la corniche Philippe Giovannini.

Il rappelle son intervention sur le sujet lors de la réunion du Conseil de Quartiers du mercredi 6 octobre 2010.

Claude ASTORE rappelle que le projet avait pour objet :

- d'améliorer le cadre de vie des riverains de l'avenue Esprit Armando avec création de zone de stationnement,
- d'apaiser le flux de circulation au niveau du carrefour Kennedy,
- de sécuriser l'accès à l'école primaire Malsert, avenue Pierre Fraysse.

Les problématiques générées ailleurs, ont été prises en compte par la municipalité. Il ajoute qu'il convient de faire œuvre de patience et laisser un peu de temps aux usagers pour modifier leurs habitudes et emprunter d'autres parcours existant pour rejoindre le centre ville.

Par ailleurs, il annonce qu'un retraitement du carrefour à feux (Frayse, allées Blanc, Armando, Carmille) par un aménagement routier de type giratoire sera prochainement réalisé en partenariat avec l'agglomération¹.

D'autres aménagements seront également étudiés sur d'autres voies afin d'améliorer et de sécuriser la circulation. Il précise qu'il n'est pas envisagé de placer l'avenue Pierre Fraysse et l'avenue Esprit Armando dans le même sens de circulation.

Martial LEROY rappelle l'intervention d'**Olivier BAC**, représentant le réseau Mistral, lors de la réunion du mercredi 6 octobre 2010.

Il cite l'intéressé : **« l'adoption du sens contraire (La Rouve / centre ville) poserait des problématiques d'accès des bus à l'avenue Esprit Armando. Ce sens imposerait la suppression de cette ligne qui transporte plus de 200 personnes par jour ».**

Il fait remarquer qu'à l'heure où l'ensemble des acteurs publics favorise l'usage des transports en commun, il n'est pas envisageable de supprimer cette ligne de desserte.

Marie-Paule SILVY rappelle également les problématiques liées à l'accès à l'impasse du Fort Napoléon. Ces difficultés ont également participé au choix du sens de circulation. Elle ajoute que les aménagements réalisés (marquages au sol) demeurent provisoires.

Claude ASTORE ajoute que l'aménagement du carrefour Kennedy a prévu la possibilité de supprimer les feux tricolores au croisement de la rue du Docteur Vaillant et de l'avenue Pierre Fraysse. Cette mesure aurait pour effet de fluidifier la circulation automobile.

Dans le cadre du débat, **Christophe CHARLIER** interviendra sur la suppression d'aires de stationnement et à la présence de plots sur l'avenue Esprit Armando.

Claude ASTORE lui répond que ces modifications sont réalisées à la demande de certains riverains. Elles répondent au contexte de leur propriété (conditions d'accès et mesures de sécurité).

¹ Il convient de savoir que compte tenu de l'ouverture d'un chantier immobilier à ce carrefour toutes les études sont suspendues.

Christophe CHARLIER s'interroge sur le caractère provisoire de la mesure d'aménagement de l'avenue Esprit Armando. Différentes informations circulent, il souhaite que les élus apportent quelques précisions.

Claude ASTORE affirme que cette situation constitue une phase provisoire. La mise en sens unique de cette voie a été prématurément adoptée à la suite d'accidents. L'aménagement actuel a été réalisé par un marquage au sol à la peinture jaune. Les aménagements définitifs (trottoirs, voirie,...) seront entrepris à la fin des opérations de constructions d'immeubles collectifs.

- **CHEMIN DES MOUÏSSÈQUES – DOUBLE SENS DE CIRCULATION.-**

Christophe CHARLIER demande s'il est possible de mettre en double sens de circulation le chemin de Mouïssèques.

Claude ASTORE répond qu'il est possible d'étudier cette proposition.

- **ENFOUISSEMENT DES LIGNES RÉSEAUX.-**

Christophe CHARLIER interroge les services municipaux et élus sur les mesures à adopter pour réduire la présence et l'enchevêtrement des câbles aériens EDF et France Télécom sur des poteaux en bois à proximité de la cave à vin (av. E. Armando).

Claude ASTORE note que l'enfouissement des lignes réseaux n'entre pas, tout à fait, dans le champ de compétence de notre collectivité.

Il précise que les installations signalées sont susceptibles d'accueillir de nouvelles lignes et ce, en fonction de leurs puissances. Dans ce cas de figure, les entreprises concernées réalisent un simple raccordement. La ville peut solliciter ERDF afin de procéder à un enfouissement de ces lignes. Une contribution financière importante de la ville serait demandée à ce projet par les entreprises concernées.

- **PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'ENTRETIEN DU CHEMIN PES.-**

Jacqueline et Alain LEUPE, riverains du chemin Pes, interviennent au sujet de l'entretien de leur chemin (voie privée). Ils demandent à la municipalité la prise en charge des dépenses d'entretien de cette voie.

Les intéressés argumentent leur demande en soulignant que :

- les résidents de l'immeuble « Le Golf Azur » (75 logements) empruntent ce chemin privé comme une route classée dans le domaine public.

- un ancien projet de création de route (à l'origine de la construction de cet immeuble, une trentaine d'années) devait créer un accès à l'immeuble sur l'avenue Esprit Armando. Ce projet n'a jamais été mis en application par les municipalités successives.

Claude ASTORE expose les règles de droit. Ainsi, aucune commune ne peut intervenir sur des fonds privés. De même, il ajoute que la municipalité n'a pas la capacité et l'aptitude à régler les différents de droit privé sur son territoire.

Il évoque, également, les difficultés budgétaires que la ville rencontre dans l'entretien du patrimoine communal.

Il informe, succinctement, les époux LEUPE des conditions nécessaires à remplir pour faciliter l'intégration d'une voie privée dans le patrimoine communal.

•POINT SUR LES AMÉNAGEMENTS ET TRAVAUX RÉALISÉS EN 2010.-

Marie-Paule SILVY liste tous les travaux réalisés en 2010 (voiries et bâtiments communaux) dans les quartiers Centre et Est :

VOIES	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT TTC
Chemin Aimé Genoud	Requalification de la partie comprise entre le chemin des 4 moulins et l'école sainte Thérèse	280 000,00 €
Traverse Zimmerman	Réaménagement complet de la voie	43 200,00 €
Impasse Gay Lussac	Réfection de la chaussée et des trottoirs	30 600,00 €
Rond point Kennedy	Aménagement du rond point	480 000,00 €
Stade Scaglia	Travaux de clôtures	1 500,00 €
Stade Martini	Travaux de clôtures	20 500,00 €
Rue Nicolas Chapuis	Réfection de chaussée et trottoirs	84 000,00 €
Rue d'Alsace	Réfection des ralentisseurs	7 940,00 €
Ancien cimetière	Réfection des allées + création d'un jardin du souvenir	56 000,00 €
Corniche Giovannini	Création de trottoir et parking	25 500,00 €
Rue Flammarion (résidence l'Orée du Port)	Création d'un pluvial	6 800,00 €
Ecole Anatole France	Création d'un pluvial	4 000,00 €
Parking Aristide Briand	Réfection du parking	60 000,00 €
Rue Messine	Création d'un pluvial	5 000,00 €
Corniche Giovannini	Réfection de chaussée	99 650,00 €
Corniche Giovannini	Création d'un chemin piétonnier (croisière)	22 500,00 €

Marie-Paule SILVY annonce un coût de 1 227 190 € pour l'ensemble des travaux réalisés en 2010. Si on soustrait le montant des travaux de l'aménagement du rond point Kennedy, 747 190 € auront été investis sur le secteur Centre Est.

Claude ASTORE précise que le montant communiqué représente, seulement, le budget alloué à la programmation annuelle des travaux. Ces crédits n'incluent pas le montant des divers aménagements et travaux réalisés en 2010 correspondant aux demandes transmises par le service de la Gestion de Proximité Seynoise ; demandes qui répondent aux doléances d'administrés ou aux sollicitations des CIL.

Le rappel des sommes engagées par la commune pour l'entretien et l'aménagement du domaine public dans chaque quartier lui semble répondre aux besoins d'information des habitants sur l'usage des crédits.

- **INSTALLATION D'ARCEAUX PLACE J.F. KENNEDY.-**

Pauline COOPER (association TVD Toulon Ver Déplacement) demande si l'installation d'arceaux pour les vélos sur la Place Kennedy sera bientôt effective.

Claude ASTORE répond par l'affirmative.

- **SIGNALISATION DE LA PISTE CYCLABLE DU PARC DE LA NAVALE.-**

Pauline COOPER déplore le manque de signalisation de la piste cyclable du Parc de la Navale.

Claude ASTORE prend note.

- **ENROBÉS CHAUSSÉE.-**

Christophe CHARLIER note que les enrobés utilisés lors du remplacement des mobiliers urbains ne sont pas uniformes.

Claude ASTORE indique qu'il avait constaté ce fait. Il ajoute qu'il sera vigilant. Il demandera à l'entreprise de respecter les qualités d'enrobés d'origine autour des emplacements d'abris bus et de mobilier urbain faisant l'objet de remplacement et ce, sur l'ensemble de la commune.

• INFORMATION SUR LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE VOIRIES 2011.-

Marcel-Paul MAGAGNOSC informe l'assemblée que le budget alloué pour les travaux de voirie en 2011 est moins important que l'année précédente. Il liste la programmation prévisionnelle 2011 des quartiers Centre et Est.

VOIES	NATURES DES TRAVAUX	MONTANT TTC
Carrefour Avenue Corse Résistante / Avenue Tournier	Sécurisation du carrefour / accès école Vaillant	80 000,00 €
Boulevard Jean -Jaurès	Uniquement une purge de la voie côté droit	30.000,00 €
Rue Voltaire	Réfection uniquement des enrobés sur chaussée et trottoirs	98 763,99 €
Rue Jean Macé	Chaussée entre le chemin de l'Evescat et le pluvial	24 101,79 €
Place des Services Publics	Déplacement des taxis	24 228,09 €
Lotissement la Pinède	Purge du talus surplombant la corniche de Tamaris	16 142,41 €
Crèche Josette Vincent	Modification des accès / stationnement	4 565,13 €
Avenue Esprit Armando	Aménagements divers sur la voie suite à la mise en sens unique	70 000,00 €
VC N°2 (La Seyne à Bastian entre la rue Jacques Laurent et le parking devant le cimetière)	Travaux réseau eau potable prévus et enrobés de la chaussée	50 000,00 €

• BILAN UN AN DE GPS (GESTION DE PROXIMITÉ SEYNOISE).-

Roger TIRION rappelle que le service de Gestion de Proximité Seynoise traite les demandes concernant le cadre de vie et l'environnement. Il informe l'assemblée que, pour l'année 2010, 700 dossiers ont été traités en précisant que 40 % de ses dossiers concernent le quartier Centre Est.

Il expose le circuit de traitement des demandes. Il précise que chaque rédacteur de courrier reçoit dans la semaine qui suit, un accusé de réception de sa demande. Il l'informe que celle-ci a été prise en compte et est traitée par un service de la ville. Une réponse définitive est apportée dans un délai de cinq à six semaines.

Il précise que les demandes s'inscrivent dans trois principaux domaines, à savoir :

- entretien des infrastructures et voirie
- sécurité routière (signalisation, stationnement, chantiers de construction)
- gestion des déchets et la propreté

Il intervient ensuite sur la mise en place de la commission de suivi des chantiers d'immeubles collectifs. Ce projet avait été présenté lors de la précédente réunion du conseil de quartiers.

Il rappelle que cette commission est composée de six services de la ville. Elle a pour objectif d'obliger les entreprises à respecter toutes les dispositions techniques et réglementaires imposées afin de limiter les nuisances que peuvent subir les riverains et usagers de la voie publique. Ces dispositions ont facilité l'ouverture et l'installation de dialogue avec les maîtres d'œuvre de ces chantiers.

Il ajoute que le service de la GPS a également pour objectif la création d'un observatoire des projets de voirie. Cet outil permettra de suivre l'évolution et les répercussions de ces projets sur les quartiers voisins. Il aura pour mission d'analyser et apprécier les différentes problématiques soulevées.

Martial LEROY informe l'assemblée que, depuis le premier janvier 2011, 63 demandes ont été enregistrées. 28 de ces demandes ont été résolues, soit 45 % des demandes. Il note une hausse des requêtes.

• **POINT SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTIONS D'IMMEUBLES COLLECTIFS EN COURS OU À VENIR.-**

Olivier BURTE réalise un point sur les chantiers qui concernent le secteur de l'avenue Général Carmille, les Allées Maurice Blanc, le boulevard Toussaint Merle, l'avenue Esprit Armando. Il note que l'ensemble des permis déposés depuis 2003 représente 1500 logements. Il indique que seuls 50 % de ces logements ont été livrés.

Il s'appuie sur un document (novembre 2010) diffusé à l'écran pour situer les différents chantiers réalisés, ouverts ou en attente.

- 65 logements (opérateur MARIGNAN) opération liée au SUFFREN par la relocalisation de la crèche « La Farandole » (carrefour Fraysse, Carmille, Maurice Blanc),
- 38 logements (opérateur OMNIUM) angle chemin des Mouissèques,
- 64 logements dans le cadre de l'opération Porte Marine nom commercial « Le Méridien » (allée Maurice Blanc, ancienne clinique des chantiers),
- opération ALBATROS permis délivré mais mise en œuvre hypothétique (cours Toussaint Merle « Le Camargue »).

Il indique que tout projet déposé, dans les jours ou semaines à venir, sera analysé en fonction des règles d'urbanisme d'aujourd'hui. Celles-ci ne déclarent pas de zones non constructibles dans le secteur mais, amènent des évolutions dans les zones Ua ou Ub. Ceci a été évoqué lors de nombreuses réunions publiques.

La discussion se poursuit sur le devenir du terrain EDF GDF situé avenue Pierre Fraysse.

Olivier BURTE rapporte qu'une discussion a lieu actuellement avec les deux entreprises concernées. Elle porte sur :

- l'aménagement d'un parking sur une partie de terrain,
- la réalisation de 70 logements étudiants, sur l'autre.

Cette opération permettrait de rejoindre « Porte Marine ».

Il ajoute que ce projet est à l'étude, depuis un certain temps et notamment depuis la révision du PLU (maintien en zone Ua). Le CIL des Mouissèques a été informé sur la nature du projet.

• **STATIONNEMENT, ACTUALITÉ SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DES USAGERS.-**

Fanny MAGANOSC-VANNI rappelle que, depuis le 7 janvier 2011, la ville a récupéré en gestion directe le stationnement voirie et le parking Martini.

Monsieur Le Maire et son équipe ont souhaité installer un comité des usagers afin d'associer les différents usagers à la définition de la politique de stationnement

Dans un premier temps, le comité des usagers a travaillé sur la tarification du parking Martini. Il convient de noter qu'à ce jour, les tarifs de la société Q-Park sont toujours appliqués.

Elle précise que, le 10 mars prochain, le comité des usagers se réunira pour la troisième fois et statuera sur la tarification du parking Martini.

Différents types d'abonnements seront proposés aux usagers. Ils tiendront compte des effets induits par le déplacement du Marché Forain (prévu le 19 avril 2011) sur le stationnement en centre ville.

Une réflexion sera menée au comité des usagers sur le développement des arrêts minutes dans le Centre Ville et à proximité de certains commerces pour une meilleure efficacité de rotation des véhicules.

Le périmètre de la zone bleue, les aires de livraisons et les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite seront également étudiés lors des séances de travail du comité des usagers. Une fois que la politique de stationnement sur l'ensemble de la ville sera clairement déterminée par le comité et validée par l'autorité municipale, les services de la police municipale auront pour mission de faire respecter les règles de stationnement avec efficacité.

Michel REYNIER précise que le comité des usagers a pour objet d'étudier le stationnement dans tous les quartiers. Il ajoute que la priorité a été donnée au parking Martini en raison de la reprise récente de la gestion en régie de ce parking.

- **DÉPLACEMENT DU MARCHÉ FORAIN.-**

Fanny MAGAGNOSC-VANNI précise que l'objectif était d'interdire le passage des véhicules sur le Bd 4 septembre afin de se sécuriser le déplacement des piétons sur le marché forain.

Ces aspects ont fait l'objet d'une étude. La présence d'établissements scolaires posait des difficultés importantes pour résoudre leur accès.

Il a donc été décidé de déplacer le marché forain en centre ville. Cette mesure comportait des contraintes, à savoir :

- création d'une zone de rencontre,
- suppression de la circulation de 6 h 00 à 15 h 00 dans le périmètre du nouveau marché.

Elle souligne que ces projets ont été conduits en concertation (lors de nombreuses rencontres) avec les commerçants sédentaires, les forains, les conducteurs de taxis etc...

Elle donne quelques informations :

- l'emplacement réservé aux taxis est déplacé Place des Services Publics,
- l'avenue Hoche sera fermée à la circulation,
- un marché artisanal aura lieu le samedi matin et le dimanche sur les places Laik et Evenos.

- **MARCHÉ AUX PUCES ET LIEN SOCIAL.-**

Jacqueline et Alain LEUPE souhaitent exprimer leur mécontentement au sujet de la présence du marché aux puces.

Martial LEROY souligne que la présence du marché aux puces est souhaitée par la majorité des citoyens seynois.

Michel REYNIER précise que le marché aux puces est vecteur de lien social. Une étude a été menée. Il s'avère que les seynois sont attachés aux « puces » sur la Place de la Lune (Place Benoît Frachon).

Christophe CHARLIER confirme les propos de **Michel REYNIER** en terme de lien social.

- **PRÉPARATION DU COLLOQUE SUR LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.-**

Luc PALANGIE informe les conseillers de quartiers de la volonté de la ville de s'inscrire dans la démarche de séminaire itinérant sur la réforme des collectivités territoriales conduit et animé par l'*Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (Adels)*

Ce cycle de conférences est destiné à apporter aux participants les éléments nécessaires pour comprendre le contenu de la loi. Nous aborderons avec vous les effets que cette réforme engendrera et qui inquiète un grand nombre des acteurs locaux, chefs d'entreprises, dirigeants et professionnels associatifs, conseillers de quartiers et membres de comité d'intérêt local, citoyen.

Les intervenants aborderont :

- les problèmes de territoire liés à la métropolisation de l'aire toulonnaise,
- les nouvelles compétences des collectivités territoriales,
- les conséquences du nouveau mode de financement des associations au travers des dispositions de la clause de compétence générale (fin des financements croisés),
- les effets sur le budget de la ville liés à la disparition de taxe professionnelle,
- la restructuration des services publics et le devenir de la fonction publique territoriale, l'impact de ces mesures sur la démocratie locale.

La 1ère conférence de ce cycle se tient en direction des personnels territoriaux et de leurs représentants syndicaux. Elle se déroulera vendredi 15 avril 2011, de 8h 30 à 11 h 30, salle du conseil municipal Hôtel de Ville de La Seyne sur Mer.

La 2ème rencontre s'adresse aux élus. Elle se déroulera vendredi 15 avril 2011, de 14 h 30 à 18 h 30, salle du conseil municipal - Hôtel de Ville de La Seyne sur Mer.

La 3ème réunion accueillera les *chefs d'entreprises, dirigeants et professionnels associatifs, conseillers de quartiers et membres de comité d'intérêt local, citoyen.* Elle se déroulera samedi 16 avril 2011, de 8h 30 à 11 h 30, salle du conseil municipal - Hôtel de Ville de La Seyne sur Mer.

• **POINT SUR LE PROJET DE SERVICE, CORRESPONDANTS DE QUARTIERS.-**

Martial LEROY informe l'assemblée que la municipalité est toujours en attente des réponses de la préfecture du Var.

• **AVANT-PROJET DE MISE EN PLACE D'UN MINI-BUS DE SERVICES MUNICIPAUX DANS LES QUARTIERS.-**

Fanny MAGAGNOSC-VANNI donne quelques éléments d'information sur cet avant-projet.

Celui-ci émane du service de la politique de la ville et des usagers du service population (état civil, formalités administratives, renseignements Guichet Unique...). Ce dernier service est ouvert au public, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi sans interruption.

Depuis de nombreuses années, des administrés souhaitent la création de mairies annexes dans les quartiers. Ces demandes répondent à deux préoccupations.

L'une concerne les difficultés de déplacement des habitants.

L'autre correspond à l'un des objectifs de la ville qui consiste à rapprocher le service public des usagers. La situation financière actuelle de la commune ne permet pas l'acquisition de bâtiments dans les quartiers excentrés et leurs équipements.

L'idée consiste à proposer un service itinérant sous forme d'un minibus qui se déplacerait dans différents quartiers et délivrerait certains actes administratifs.

Elle demande aux conseillers de quartiers de porter une réflexion sur ce projet pour définir les endroits propices, les heures de présence du minibus..

Elle ajoute que dans un premier temps les emplacements réservés au futur biblio-bus seront communiqués aux conseillers de manière à orienter le travail.

En l'absence de questions supplémentaires, **Martial LEROY** lève la séance. Il est 20 h 30.